



*Municipalité de  
Saint-Jacques*

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

## AVIS PUBLIC

**EST DONNÉ AUX PROPRIÉTAIRES UNIQUES, AUX OCCUPANTS UNIQUES D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE, AUX COPROPRIÉTAIRES INDIVIS D'UN IMMEUBLE ET AUX COOCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE**

Je soussignée, Josée Favreau, présidente d'élection de la Municipalité de Saint-Jacques, avise que pour le scrutin du 2 novembre 2025 :

⇒ **les propriétaires uniques d'un immeuble ou les occupants uniques d'un établissement d'entreprise** qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste référendaire comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste référendaire pour le scrutin du 2 novembre 2025 en respectant les conditions suivantes :

1. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, situé sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, dans le secteur concerné par le référendum à la date de référence : **2025-11-02\***

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

2. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste référendaire au plus tard le : **2025-09-01\*\***

➤ La personne physique doit également être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas avoir perdu son droit de vote à cause d'une tutelle.

ET

⇒ **les copropriétaires indivis d'un immeuble ou les occupants d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste référendaire comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste référendaire pour le scrutin du 2 novembre 2025 en respectant les conditions suivantes :

1. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise, situé sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, dans le secteur concerné par le référendum à la date de référence : **2025-11-02\***

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

2. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter le : **2025-11-02\***

3. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le : **2025-09-01\*\***

➤ La personne physique doit également être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas avoir perdu son droit de vote à cause d'une tutelle.

ET

⇒ **les personnes morales qui sont habiles à voter le :** **2025-11-02\***

que vous pouvez être inscrites sur la liste référendaire pour le scrutin du 2 novembre 2025, en respectant les conditions suivantes :

1. avoir désigné, au moyen d'une résolution, parmi ses membres, administrateurs, ou employés, une personne majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'a pas perdu son droit de vote à cause d'une tutelle, ni déclarée coupable, au cours des cinq dernières années d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse le : **2025-11-02\***

2. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une résolution au plus tard le : **2025-09-01\*\***

\* Date du scrutin

\*\* 1<sup>er</sup> septembre 2025



*Municipalité de  
Saint-Jacques*

**PRENEZ NOTE** que la demande d'inscription, la procuration ou la résolution transmise après le 1<sup>er</sup> septembre 2025, mais au plus tard le 21 octobre 2025, sera considérée comme une demande de modification à la liste référendaire.

⇒ Un modèle de formulaire de demande d'inscription, de procuration ou de résolution est disponible au bureau de la présidente d'élection. Les demandes d'inscription, les procurations et les résolutions prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

**Pour toute information supplémentaire, communiquer avec la présidente d'élection.**

Présidente d'élection      Josée Favreau  
Adresse :                      16, rue Maréchal, Municipalité de Saint-Jacques, J0K 2R0  
Téléphone :                    450 839-3671, poste 7610

**DONNÉ À SAINT-JACQUES, CE 21<sup>E</sup> JOUR DE JANVIER 2025.**

  
\_\_\_\_\_  
Josée Favreau, OMA, g.m.a.  
Directrice générale et greffière-trésorière

\* Date du scrutin  
\*\* 1<sup>er</sup> septembre 2025